

AVERTISSEMENT

En matière de pratiques sportives, les besoins d'équipements adaptés sont multiples. Les collectivités territoriales qui sont, dans l'immense majorité des cas, les maîtres d'ouvrage, sont soumises à des demandes nombreuses, parfois convergentes, souvent contradictoires, afin que les équipements adaptés à ces pratiques soient construits pour être mis à la disposition de ces catégories d'utilisateurs, aussi divers qu'exigeants.

Les pratiques des activités physiques et sportives des adolescents et des jeunes adultes dans un cadre collectif sont nombreuses. Elles se déroulent le plus souvent en milieu scolaire ou universitaire, sans oublier les activités organisées directement par des associations ou par les collectivités territoriales.

La grande diversité des besoins

Les contraintes de ces pratiques dans un cadre collectif sont souvent mal connues des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage. C'est notamment le cas pour les pratiques en milieu scolaire qui, au-delà des besoins strictement quantitatifs exprimés en espaces de travail disponibles, nécessitent des conditions qui assurent la qualité et la sécurité de ces activités destinées à tous les élèves scolarisés, « sportifs » pratiquants ou non.

Un outil d'information et de conseil

L'objectif du groupe de travail qui a réalisé ce document a été de proposer un outil d'information à l'usage de tous les décideurs afin que les besoins spécifiques générés par les pratiques sportives en collectivité puissent être mieux connus, mieux appréciés et éventuellement mesurés.

Il s'agit donc d'un outil de conseil aux décideurs, outil qui présente des besoins exprimés en termes de résultats souhaitables à atteindre et en aucun cas de moyens ou de solutions techniques imposées.

Des pratiques essentiellement à visée éducative pour un public très diversifié

Les jeunes en collectivité pratiquent le sport dans le but de développer leurs habiletés, de se donner des ressources physiques pour appréhender le risque et apprendre à le gérer, aujourd'hui et plus tard, tout au long de la vie.

Contrairement au sport en milieu associatif, ces pratiques sont souvent obligatoires pour des adolescents et jeunes, élèves ou étudiants, qui doivent trouver dans la pratique sportive des éléments d'une culture de la santé et de la sécurité.

C'est pourquoi les besoins essentiels de ces pratiques dans un cadre collectif portent sur les problèmes liés à la santé, à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la qualité des apprentissages des habiletés motrices.

Un outil, ni normatif, ni réglementaire

Il ne s'agit donc pas d'une démarche visant à imposer un point de vue, une réglementation, une norme. Il s'agit de mieux faire connaître des besoins spécifiques afin que, dans une démarche d'analyse globale des besoins de la collectivité, les élus responsables définissent librement les cahiers des charges répondant aux objectifs qu'ils ont arrêtés en matière d'équipements sportifs.

Ce document a été adopté par la Commission technique des marchés le 11 mai 2004.

Il complète la recommandation sur les équipements de sports et de loisirs approuvée le 20 mars 1996. Alors que cette recommandation portait sur les activités physiques et sportives des enfants de 3 à 12 ans, le présent document concerne les adolescents et les jeunes (collèges et lycées).

Il a été élaboré à l'initiative de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par un groupe de travail composé des personnes suivantes :

CHAVANNE Jacques	Professeur d'EPS	Rectorat de ROUEN – Secrétariat des IPR
LACOUTURE Patrick	Maître de conférences	UMR 6630 CNRS POITIERS
PEREZ Michel	Professeur d'EPS	Inspection Académique de la DRÔME
VERSCHAERE Patrick	Professeur d'EPS	Inspection Académique du VAL DE MARNE
DELATRE Gilbert	CPD – EPS	Inspection Académique de la SARTHE
DIMANCHE Jean-François	CPD – EPS	Inspection Académique du VAL DE MARNE
RUMIN Jean-Pierre	CPD – EPS	IUFM, rue Roc Castanet 15000 AURILLAC
JUNQUA Alain	Professeur des Universités	UMR 6630 CNRS POITIERS
LEPLANQUAIS Franck	Directeur	CRITT Sport – Loisirs CHATELLERAULT
BELIN Évelyne	Professeur d'EPS	Lycée Lemonnier PARIS
PATAUX Jérôme	Professeur d'EPS	Collège H. de Balzac PARIS
DUBOISSET Didier	Conseiller pédagogique EPS	IEN Vichy 2 BELLERIVE SUR ALLIER
CIUPAGEA Cornélia	Conseillère pédagogique	Direction de l'Académie de PARIS

Ce groupe de travail a effectué sa mission avec le soutien du Groupe permanent d'étude des marchés publics d'ameublement, équipement et fournitures des bureaux et établissements d'enseignement (GPEM AB) qui a participé à l'élaboration du document (cf. annexe 3 « Remerciements »).

La coordination de ce groupe de travail a été assurée par M Yves TOUCHARD, chargé de mission au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (DESCO – MENESR). Ce dernier est également président du comité G (Sports et loisirs) du GPEM AB.